



Les Plantes Invasives à enjeu en bord de route

Direction des Routes-Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable

Les plantes invasives sont des **Espèces Exotiques Envahissantes**. Elles sont introduites par l'Homme (volontairement ou involontairement) et peuvent avoir de graves conséquences écologiques (biodiversité), économiques, et sanitaires (brûlures, allergies sévères,...). Une gestion appropriée du domaine public routier départemental permet de limiter la prolifération de ces plantes invasives dans l'environnement.

Renouées Asiatiques

Taille :
1 à 4,5 mètres

Période d'observation :
Avril à Novembre

Floraison :
Août à Septembre



Traitement :

- Pas de gyrobroyage qui favorise la dispersion,
- En dehors de mesures spécifiques comme la pose de bâches : fauchage manuel répété d'avril à fin juillet (avant la floraison) pour épuiser progressivement la plante,
- Produits de fauche laissés sur place (uniquement si pas d'autorisation de brûlage ou absence de plateforme de traitement en compostage(surtout avant floraison)).

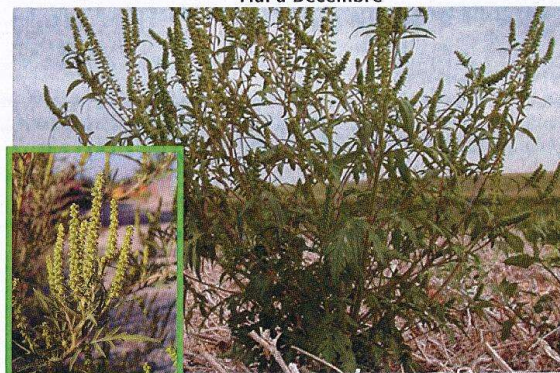
Ambrosie à feuilles d'armoise

Taille :
0,30 à 1 mètre

Période
d'observation :
Mai à Décembre

Floraison :
Juillet à Octobre

Fructification :
**Septembre
à Décembre**



**Risques allergiques
(pollen)**

Consignes de sécurité :
Pendant la période de floraison :
port de masque obligatoire en
cas de fauchage manuel.

Traitement :

Sur les zones infestées du domaine public routier départemental, plus particulièrement suite à dérasement d'accotement ou étalement de terre (sols nus) :

- Un fauchage mécanique en juin (avant la floraison),
- Surveillance et 2^{ème} fauchage mécanique si une repousse allant jusqu'à la floraison est observée.

Berce du Caucase

Taille :
2 à 5 mètres

Période
d'observation :
Avril à Novembre

Floraison :
Juin à Septembre

Fructification :
Août à Octobre



Risques de brûlures (sève)

Consignes de sécurité :
l'utilisation d'une combinaison et
d'EPI protégeant totalement la
peau et les yeux est obligatoire
lors d'une intervention manuelle,
y compris lors
du nettoyage des outils.

Traitement :

- Au moins un fauchage avec tracteur, avant la fructification. Pour les zones non accessible par tracteurs : fauchage à la débroussailluse portée,
- Surveillance pour éviter la repousse et la fructification,
- A la fin de l'intervention, les outils sont nettoyés au centre d'exploitation (outils du tracteur) en portant des équipements de protection individuelle.